LES ACTES DE VIOLENCE SE MULTIPLIENT

Quand la barbarie se banalise

La violence et la barbarie gangrènent désormais la société algérienne. Lundi, le phénomène a fait une nouvelle victime : un enseignant à l'Université de Khemis-Miliana.

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - L'affaire a choqué, révulsé. L'enseignant a été attaqué par deux jeunes. Pour ne lui laisser aucune chance de s'en sortir, les assaillants lui ont fracassé le crâne avec un marteau. Sur le moment, des informations ont laissé entendre que le malheureux avait été victime de deux de ses étudiants surpris à frauder. Hier, le doyen de l'université a fait savoir que la communauté estudiantine n'y était pour rien. La nouvelle s'est cependant répandue comme une traînée de poudre envahissant les sites d'information en ligne et les réseaux sociaux. La consternation est profonde. Les commentaires amers.

Les faits surviennent quinze jours à peine après une autre affaire tout aussi sombre. Celle de la tentative d'assassinat d'un enseignant à l'Université de M'sila. Là aussi la victime avait été attaquée par ses propres étudiants. Les coups reçus l'ont plongée dans un coma durant plusieurs jours. Les épisodes relatant les expressions de violence ne se comptent plus.

L'horreur qui s'est produite a eu d'ailleurs lieu alors même qu'un autre drame de même ampleur se déroulait. Et en live… Un jeune homme qui se trouvait avec son jeune cousin de moins de deux ans a suspendu l'enfant dans le vide et retransmis l'image en direct sur tous les réseaux sociaux menaçant de lâcher prise si la vidéo n'était pas validée comme étant la meilleure de l'année par les internautes. Le malheureux bébé balançait durant tout ce temps au douzième étage d'un immeuble.

Hier, peu de temps avant la rupture du jeûne, il a été condamné à deux ans de prison ferme par le tribunal de Dar-el-Beïda. Une condamnation symbolique qui se veut un exemple pour qui tenterait la même expérience. La démarche parviendra-t-elle pour autant à limiter le phénomène auquel les Algériens assistent impuissants ? Les kidnappings d'enfants et le triste sort très souvent réservé aux petites victimes, les scènes de violence qui se multiplient au sein des établissements scolaires et universitaires sont autant de faits qui démontrent que le phénomène est bien ancré.

Même la cellule familiale n'y échappe pas. Fréquemment, la presse se fait l'écho de meurtres d'épouses par leurs maris ou d'enfants par l'un de leurs parents. La dernière affaire en date remonte à une semaine.

Dans un des petits villages de Bouira, un homme a volontairement ouvert le feu sur sa belle-sœur et ses deux enfants (ses neveux). Son acte a été fatal. Hier matin, l'assassin a complété la série en tuant son frère, époux et père des trois victimes. Doit-on parler d'acte de démence ? Rechercher les causes, les motivations de l'auteur du forfait et de tous ceux qui défrayent de plus en plus souvent la chronique ?

Photo : DR

Le phénomène de la violense inquiète de plus en plus.

L'étendue du phénomène impose une pause, un temps d'arrêt sur une situation qui compromet dangereusement l'évolution de la société et l'épanouissement des Algériens eux-mêmes. A qui incombe la faute ? Aux Algériens eux-mêmes victimes d'une éducation boiteuse dans des écoles où la violence (verbale ou physique) s'exprime souvent d'abord chez le corps enseignant ? A l'environnement immédiat, qui, majoritairement, confronté à des problèmes multiples, s'exprime lui aussi par des termes et un comportement agressifs ? Ou tout simplement à ces années noires, cette décennie meurtrière durant laquelle les groupes terroristes ont fait couler le sang à flots dans tous les recoins du pays ? Pour avoir été confronté à de très nombreux cas d'auteurs de formes de violence, des psychologues et sociologues optent pour la dernière hypothèse.

Une psychologue travaillant au sein du réseau NADA (association de protection de l'enfance) son travail de recherche l'a menée à la conclusion que la violence à laquelle nous assistons est en très grande partie due aux évènements traversés durant les années 1990. «Une société qui assiste à autant de crimes quotidiens, autant de têtes coupées placées sur le chemin des écoles et des travailleurs, confrontée à une terreur quotidienne, celle des bombes, d'enlèvements, d'égorgements… eh bien, comment voulez-vous qu'elle réagisse aujourd'hui ? Les enfants d'hier, ceux qui ont vu leurs parents décapités, leur mère violée sous leurs yeux, leur père massacré à coups de hache… ont grandi aujourd'hui. La plupart n'ont pas suivi de thérapie ou l'ont abandonnée dès les premières séances, ils en payent le prix à présent. Nous en payons le prix car le phénomène s'est étendu de manière effrayante. Regardez ce qui se passe avec les kidnappings d'enfants, pensez-vous que ce soit un phénomène normal ? Les victimes sont mutilées dans de nombreux cas, c'est l'acte de détraqués…»

Imène Faraoui, une autre psychologue qui s'est penchée sur le phénomène de la violence, soutient la même thèse : «C'est indéniable, et tous les psychologues, psychiatres et même sociologues vous le diront. La société algérienne paye actuellement le prix de la décennie noire. Non seulement il n'y a pas eu de thérapie, mais, plus grave encore, nous sommes passés d'une période de violence extrême à celle d'un pardon exclusif, c'est-à-dire imposé comme solution politique, mais cela s'est fait sans prendre compte de la dimension humaine, des valeurs qui veulent que le pardon ne vienne qu'après le jugement des coupables.

Qu'ont compris les gens à cette époque ? Que des personnes ayant trempé même indirectement dans des crimes horribles ont été pardonnées. Intérieurement, la violence a pris rôle de valeur, de possibilité permise parce qu'au bout, il y a sûrement le pardon. Ils n'y ont vu que cet aspect, et c'est normal. Ce n'est pas toute la société qui est formée pour comprendre que la mesure était destinée à vider les maquis.»

A. C.

FORUM D'*EL MOUDJAHID*

Les crimes coloniaux en débat

Le Forum du quotidien* El Moudjahid *a reçu l'association Mechâal Echahid qui a invité Maître Fatma-Zohra Benbrahem, le professeur d'histoire Mohamed Lahcène Zeghidi et quelques anciens combattants de la Révolution algérienne, venus témoigner de la tyrannie et la barbarie infligées par la France coloniale.

Mounira Amine-Seka - Alger (Le Soir) - Me Benbrahem a ouvert la conférence en décrivant «les dépassements judiciaires de l'Etat colonisateur qui, après cinquante-cinq ans d'indépendance, continue à jouer sur les mots et les descriptions des faits de l'époque. Si la France parle aujourd'hui de "La guerre d'Algérie", c'est pour se mettre à l'abri du traité de Rome de 1998 qui parle de crimes contre l'humanité. Si, avant cela, la France parlait des événements d'Algérie, depuis qu'elle a ratifié le traité de Rome, elle parle de guerre d'Algérie. Mais de quelle guerre parle-t-on quand on dit guerre ? Les Algériens avaient-ils une flotte, des armes, des avions ou autre arsenal de guerre pour faire face à cette grande puissance de l'époque ? La France qualifiait la Révolution algérienne de mouvement à caractère organisé, systématique, massif et scientifique, condamnant à la peine capitale toute personne faisant partie ou sympathisant avec le Front de libération nationale, sauf que les condamnations étaient exécutées par l'armée, au nom de la République française, sous les lois votées par le peuple de la République française».

Le premier point de l'article 5 de ce traité dit qu'«en vertu du présent statut, la cour a compétence à l'égard des crimes suivants : a) le crime de génocide ; b) les crimes contre l'humanité ; c) les crimes de guerre ; d) le crime d'agression». Il est vrai que tous ces points sont vérifiables dans les musées des deux pays, que ce soit par les dizaines de crânes qui ornent les musées français ou encore les images horribles qu'on trouve dans les musées algériens.

Relevant l'aspect judiciaire, Me Benbrahem a éclairé l'assistance sur «le système judiciaire qui avait fini par être sous la domination politique, au point d'instaurer des tribunaux d'exception où on passe d'une juridiction civile à une juridiction militaire, depuis que l'état d'urgence a été établi en 1955. En 1956, le gouvernement français aura des pouvoirs spéciaux. Par le décret de 1960, des juges militaires sont mis en place, ce qui fait disparaître l'Etat de droit.

Pour faire face à cela, explique-t-elle, le procès de rupture est lancé à travers les avocats de défense qui s'abstiennent de plaider, ce qui oblige la cour de renvoyer le procès». Les révolutionnaires en robe noire se soulèvent alors.

Seulement, la France coloniale, sous les ordres du général de Gaulle, lance la chasse aux avocats sympathisants, en envoyant certains dans des camps, comme celui de Béni Messous, celui de Berouaguia ou simplement en radiant d'autres du barreau d'Alger ou de Paris.

Ces tribunaux spéciaux d'exception qui émettaient le jugement avaient pris le dessus, au point où même l'heure de l'exécution du condamné était falsifiée. Pour exemple, le sympathisant Yveton Fernand a été exécuté le 11 février 1957, à 5h 10 minutes ; et Lakhnech Mohamed le fut seulement deux minutes plus tard. «Impossible, dénonce Me Benbrahem, surtout que le rituel de la guillotine prend du temps pour y allonger le condamné, bien positionner sa tête, laisser tomber la lame, confirmer sa mort par le médecin, prendre une photographie de la mise à mort, récupérer sa tête pour la mettre dans le panier si elle n'est pas tombée dedans et enfin, débarrasser la planche de la machine infernale du corps pour ramener le condamné suivant». Effectivement, c'est chose impossible. Ces heures d'exécutions falsifiées sont également retrouvées dans le témoignage de ammi Tahar, un ancien combattant qui n'a pour source que les relevés des registres laissés par la France, qui déclare «être très ému de pouvoir participer au 60e anniversaire de la quadruple exécution à la guillotine de Bellamine Mohamed Améziane, à 3h25 ; de Radi H'mida, à 3h26 ; de Lakehal Boualem Bourahla, à 3h27 et de Saïd Touati, à 3h28, parvenu le 20 juin 1957. Les quatre furent accusés d'avoir mis deux bombes, une au stade d'El-Biar et l'autre à l'actuel stade du 20-Août.

M. Laïd Lachgar a émis le souhait de voir la jeunesse d'aujourd'hui assimiler la morale de cette révolution qui devrait être revue d'une manière scientifique, de manière à ce que tout soit mis en relief, car «la révolution algérienne qui a démarré de 22 jeunes hommes anonymes a marqué le monde et fut bien la seule et unique révolution à se faire jusque sur le territoire du colonisateur. Notre révolution a marqué les continents africain et asiatique lesquels, pour certains pays, ont fini par acquérir leur indépendance, après la nôtre. Cette colonisation fut féroce, impitoyable et barbare.

La France elle-même dit avoir recensé 9 millions d'habitants en envahissant le territoire et 132 ans après, à notre indépendance, elle a déclaré y avoir laissé 9 millions». Un chiffre qui laisse perplexe et renvoie à une question : les Algériens vivaient-ils centenaires à cette époque, puisque plus d'un siècle plus tard, le même chiffre est affiché ? «La France doit reconnaître ses crimes.», conclut-il.

Le professeur Mohamed Lahcène Zeghidi a, lui, rappelé que cette révolution aux dimensions politiques et stratégiques a marqué bien des hommes à travers le monde, dont le grand Madiba. Effectivement, Nelson Mandela avait dit : «La guerre d'Algérie a fait de moi un homme.» Il faudrait savoir que la Révolution algérienne est enseignée dans les plus grandes écoles et universités à travers le monde, dont les Etats-Unis d'Amérique. Jamais personne n'a vu un condamné aller vers la guillotine sans crainte et de surplus crier «Vive l'Algérie».

La venue de la guillotine en Algérie n'est que l'extension de la répression et du terrorisme politique, usant d'une justice faite sur mesure pour exécuter les rebelles à tour de bras. «Boualem Rahal et le petit Omar n'étaient que des enfants qu'on n'a pas hésité à exécuter. Tous ces massacres avaient pour but de préserver l'Algérie française. Je rappelle que l'Algérie n'a jamais été armée pour faire face au colonialisme français et, par conséquent, l'appellation de guerre ne vient s'installer depuis 1999 que pour protéger la France, afin que l'accusation de "crime de guerre" ne lui soit pas attribuée.»

M. A.-S.